

figure dans une série excellente du numéro de mai-juin publié par l'Institut agricole du Canada. On envisageait dans une optique générale les problèmes de la pollution et certaines solutions.

Troisièmement, les États-Unis sont arrivés à des solutions que renferme la Clean Water Act et en Allemagne des associations ont trouvé des moyens de purifier les eaux d'égout. Ce sont des pays à juridiction partagée et pourtant ils sont parvenus à résoudre le problème.

Quatrièmement, le parti conservateur progressiste du Canada a publié l'année dernière un programme-cadre complet. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) l'a commenté, ce qui prouve bien que le document n'est pas passé inaperçu. Finalement, le 30 mai 1969, le comité permanent de la Chambre présenta son rapport qui prescrivait en termes assez clairs ce qu'il y avait à faire.

Jouer le gouvernement fédéral ait un rôle à jouer ne fait l'objet d'aucun doute. Il faut avant tout, que le gouvernement fédéral témoigne de sa détermination de prendre l'initiative d'une lutte sans merci contre la pollution dans tout le pays. Et c'est ce qu'il n'a pas fait. On s'est si souvent étendu en long et en large sur d'autres domaines que je n'en dirai pas davantage aujourd'hui. Ce ne sont pas des domaines où n'importe qui peut intervenir; ce sont des domaines où seul Ottawa peut agir.

Nous devons avoir une politique nationale de lutte contre la pollution accompagnée d'une législation fédérale-provinciale et même municipale. Ces lois devront contenir des dispositions prévoyant des installations pour la recherche, la compilation des données recueillies sur l'eau, l'air et le sol, l'établissement de normes nationales minimales, la création d'installations destinées à supprimer les polluants. Il nous faut coordonner les efforts au sein des divers ministères fédéraux; j'en parlerai dans un moment. Nous devons constituer une commission nationale pour la lutte contre la pollution. Il nous faut prévoir des encouragements financiers pour aider les régions où l'effort commercial ordinaire ne suffira pas, et surtout pour aider les efforts des provinces et des organismes comme les régies des eaux et les organismes de conservation des bassins hydrauliques. Les travaux préliminaires sont faits depuis longtemps. On a exposé l'entreprise dans tous ses détails à maintes reprises.

Mais qu'attend-on pour intervenir de façon vigoureuse et concertée? Ce projet s'est évanoui comme le reste du rêve qu'on entretenait, il y a un an, sur l'initiative du gouvernement fédéral. Le premier ministre (M. Trudeau) qui, il y a un an, a convaincu les Canadiens qu'il était centralisateur, qu'il prendrait

des mesures énergiques dans les domaines de juridiction fédérale-provinciale, a prouvé, dans ce domaine-ci comme dans bien d'autres, être exactement le contraire de ce que le peuple croyait. Il s'est éloigné de tous les programmes conjoints tels celui-ci, surtout lorsqu'il était question d'argent. Dans sa façon d'aborder le problème, il a été très désinvolte.

Les députés de tous les partis de l'opposition ont posé question après question à la Chambre, mais sans obtenir de réponse. On ne nous a annoncé qu'une chose, qu'une loi sur les ressources hydrauliques serait présentée d'ici la fin de l'année. Cette loi est à l'étude depuis quatre ou cinq ans déjà. Elle nous avait été promise par le ministre des Travaux publics (M. Laing), à l'époque où il était ministre des Ressources, et également par deux anciens ministres de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La loi sur les ressources hydrauliques sera présentée sous peu et tout sera réglé; voilà ce qu'on nous répète sur tous les tons. Tout d'abord nous ne l'avons jamais vue et n'avons donc aucune idée de sa teneur. Elle n'a toujours pas été présentée et si le projet d'ajournement de la Chambre se réalise, il ne nous reste plus que quelques jours. Je me demande si le ministre va nous annoncer aujourd'hui la présentation de cette loi au cours de la semaine. Une fois que j'eus inscrit ma motion au *Feuilleton* je m'attendais vraiment qu'il la présente ce matin pour me devancer, mais mon initiative n'a eu aucun résultat. Il faut donc supposer que la loi n'est tout simplement pas au point ou que le gouvernement n'est pas prêt à y donner suite.

M. Baldwin: Si le ministre démissionne demain, on nous la présentera le lendemain.

M. Aiken: Sans avoir vu la loi sur les ressources hydrauliques, nous pouvons dire qu'elle n'apportera pas de solution, à moins d'être de plus grande portée que son titre ne l'indique. Nous ne saurions résoudre le problème en traitant seulement des ressources hydrauliques. Bien d'autres aspects de la pollution doivent être envisagés d'une façon coordonnée. J'ignore de quelle façon l'on procédera. Notre parti a proposé l'établissement d'une commission pour lutter contre la pollution. C'était une excellente idée, à mes yeux. Mais si le gouvernement trouve quelque chose de meilleur encore, nous l'appuierons. Mais qu'on nous présente quelque chose de toute façon et qu'on en finisse avec toutes ces divisions.

Des voix: Bravo.

M. Aiken: Tout le monde sait que le problème de la pollution, au niveau fédéral,